

RÈGLEMENT DE JEU

“MA PISCINE S’ANIME - AGL’EAU ”

1. ORGANISATION

La Société ESPACEO, société par action simplifiée, au capital de 3 304 980 euros, dont le siège social est situé 21 Rue de Stalingrad 94110 Arcueil, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 409 984 846, exploitant l'établissement AGL'EAU, situé 30 Av. Pierre Brossolette 41000 Blois,

ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 1er mai 2023 au 12 mai 2023 inclus (ci-après, le « Jeu »).

Le Jeu est accessible via le formulaire de la page du site internet (ci-après le “Site internet”) suivante : <https://social-sb.com/zn/ma-piscine-s-anime23-agl>

Les informations saisies manuellement sont exclusivement collectées par l'Organisateur.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription au Jeu via le formulaire, implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur simple demande auprès de l'Organisateur durant le Jeu ou sur le Site internet : <https://social-sb.com/zn/ma-piscine-s-anime23-agl>

La participation au Jeu est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine, ce compris la Corse (ci-après le « Participant »), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Tout Participant doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

3. PRINCIPES DU JEU

3.1 MÉCANIQUE DU JEU

Ce Jeu se déroule sur <https://www.agl-eau.fr/> aux dates indiquées dans l'article 1.

Le participant joue sur Spread, plateforme de jeu mise à disposition à cet effet, via un module d'instant gagnant. Le joueur doit remplir les champs du formulaire (nom, prénom et adresse email valide obligatoire), puis cliquer sur le bouton "Je joue" afin de savoir instantanément s'il a gagné ou perdu.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le Jeu étant également accessible sur la plateforme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

3.2 DESIGNATION DES GAGNANTS

Après avoir renseigné ses coordonnées (nom, prénom, adresse email), le Joueur sait immédiatement, en un clic, s'il est gagnant ou non.

Également, les Gagnants recevront automatiquement un email confirmant l'entrée à 1€ gagnée et communiquant la marche à suivre leur permettant de récupérer leur entrée.

4. DOTATIONS

4.1 DOTATION

Le présent jeu désignera les 200 personnes ayant le privilège de pouvoir acheter pour 1€ (au lieu de 7,35€, plein tarif) un titre d'accès à la piscine Agl'eau, à consommer soit le samedi 13 mai 2023, soit le dimanche 14 mai 2023, dans le cadre de l'opération Ma Piscine s'Anime.

4.2 CONDITIONS GÉNÉRALES

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée vis-à-vis de l'utilisation de cette dotation. Toute réclamation à cet égard devra être adressée par le Gagnant à la Société fournissant la dotation.

5. ATTRIBUTION DE LA DOTATION

Le Gagnant se rend sur place, muni d'une pièce d'identité et de son mail de confirmation attestant de son gain et le montre au personnel du centre. Après l'achat de sa place à 1€, le client pourra accéder à l'espace aquatique (cette entrée n'est valable que sur cet espace).

Les clients gagnants ou non-gagnants pourront profiter de plusieurs activités organisées spécialement lors de ce weekend.

Les entrées à l'espace aquatique pour 1€ des Gagnants seront à acheter à l'accueil de l'équipement le samedi 13 mai 2023 ou le dimanche 14 mai 2023, sous présentation du mail de confirmation attestant du gain.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau, ni reportés.

Les lots sont attribués aux Gagnants et ne sont pas cessibles, que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit.

En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée vis-à-vis de l'utilisation des lots. Toute réclamation à cet égard devra être adressée par le Gagnant à la Société fournissant le lot.

6. INFORMATION SUR LES PARTICIPANTS & DONNÉES PERSONNELLES

L'Organisateur, en qualité de Responsable du Traitement, traite des données à caractère personnel pour la mise en place du présent jeu et à des fins de prospection.

Les participants sont informés que les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont nécessaires pour valider la participation des clients au tirage au sort.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du Jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi de 2018, dite " Informatique et Liberté " et à la réglementation européenne en vigueur.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à être exclusivement utilisées par l'Organisateur si les participants le souhaitent.

En application des dispositions légales, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, de portabilité et d'opposition des données personnelles les concernant auprès de l'Organisateur en adressant un email (mentionnant le nom du Jeu) à l'adresse suivante :

dpo@ucpa.asso.fr

Sous réserve du consentement du Participant, les informations à caractère personnel collectées pourront être utilisées par l'Organisateur à des fins promotionnelles et de prospection .

En cas de retrait du consentement par les personnes concernées avant la fin du jeu, la participation des personnes concernées ne pourra pas être prise en compte.

7. RESPONSABILITÉ

L'Organisateur prendra toutes les mesures nécessaires pour le respect du Règlement et ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité s'il était amené à annuler le Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions ; sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prêtes noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom. En cas de manquement ou de fraude de la part d'un Participant, l'Organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

En particulier, l'Organisateur décline toute responsabilité pour le cas où le site internet serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort ou pour le cas où les informations fournies par les Participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. L'Organisateur n'est pas responsable des problèmes d'acheminement des informations par le réseau Internet qui pourraient altérer certaines participations (mauvaise communication, interruption du réseau...).

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet et des aléas inhérents aux communications Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Il est précisé que l'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site internet. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon **à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son téléphone, ordinateur, et/ou tablette** contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site internet ; et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

En outre, il ne pourra être tenu responsable de tous incidents ou dommages liés à l'utilisation du téléphone portable, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique et ou encore de tout autre incident ou dommages.

8. GRATUITE DE LA PARTICIPATION ET REMBOURSEMENT SUR DEMANDE

Aucune contrepartie financière ne sera réclamée aux Participants du fait de leur participation au tirage au sort.

9. OBTENTION DU RÈGLEMENT SUR DEMANDE

Ce règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse du Jeu : <https://social-sb.com/zn/ma-piscine-s-anime23-agl>

10. LOI APPLICABLE

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les Participants, ainsi que des lois et règlements et autres textes applicables en France.

Le Jeu est exclusivement soumis à la loi française.